



### Résumé de la Paracha

La paracha de choftim enjoint le peuple à la création d'un système judiciaire par la nomination de juges et d'officiers chargés de faire régner l'ordre dans le peuple. Bien évidemment, la torah précise l'importance pour le juge de s'éloigner de toute forme de corruption afin de ne pas déformer la justice. La suite du texte se poursuit par un rappel contre l'idolâtrie et les punitions qu'encourent ceux qui la pratiquent. La torah énonce ensuite les règles pour la nomination d'un roi lorsque les bné-Israël seront installés dans le pays. Ce dernier, ainsi que tout le peuple devra se soumettre intégralement à la loi juive et ne devra jamais dévier de la torah en prenant garde de s'éloigner de toute forme de sorcellerie pour ne se référer qu'aux prophètes. Vient ensuite la loi concernant la création de villes de refuge pour les personnes ayant commis un meurtre involontaire afin d'éviter de subir la vengeance de la famille du défunt. La paracha se conclut avec quelques règles concernant la guerre.

Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda  
Ben David, Chémone Ben Yitshak et  
Hanna Bath Esther



Pour la Réfoua Chéléma de  
Yitshak Ben Chémone

Dans le chapitre 17 de dévarim, la torah dit :

יד/ כִּי-תָבֵא אֶל-הָאָרֶץ, אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ, וּיְרַשְׁתָּהּ,  
וַיִּשְׁבְּתָהּ בָּהּ; וְנִאֲמַרְתָּ, אֲשִׁימָה עָלַי מֶלֶךְ, כְּכָל-הַגּוֹיִם, אֲשֶׁר  
סְבִיבֹתַי:

14/ *Quand, arrivé dans le pays qu'Hachem, ton Dieu, te donne, tu en auras pris possession et y seras bien établi, si tu dis alors: "Je voudrais mettre un roi à ma tête, à l'exemple de tous les peuples qui m'entourent"*

טו/ שׁוֹם מְשִׁים עָלֶיךָ מֶלֶךְ, אֲשֶׁר יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בוֹ: מִקְרֵב  
אֶחָיךָ, מִשִּׁים עָלֶיךָ מֶלֶךְ--לֹא תוּכַל לָתֵת עָלֶיךָ אִישׁ נָכְרִי,  
אֲשֶׁר לֹא-אֶחָיךָ הוּא

15/ *Place un roi, celui dont Hachem, ton Dieu, approuvera le choix: c'est un de tes frères que tu dois désigner pour ton roi; tu n'auras pas le droit de te soumettre à un étranger, qui ne serait pas ton frère.*

טז/ רַק, לֹא-יִרְבֶּה-לוֹ סוּסִים, וְלֹא-יָשִׁיב אֶת-הָעַם מִצֶּרְיָמָה,  
לְמַעַן תִּרְבּוּת סוּס; וַיְהוּהוּ, אָמַר לָכֶם, לֹא תִסְפוּן לָשׁוּב  
בְּדֶרֶךְ הַיָּם, עוֹד

16/ *Seulement, il doit se garder d'entretenir beaucoup de chevaux, et ne pas ramener le peuple en Egypte pour en augmenter le nombre, l'Éternel vous ayant déclaré que vous ne reprendrez plus ce chemin-là désormais.*

Dans ce passage, la torah mentionne les lois concernant la nomination d'un roi d'Israël. Ceci n'est pas réellement une nouveauté puisque déjà, dans le livre de béréchit, nos sages soulignent que Yaakov a transmis la

royauté à la tribu de Yéhouda. Cela témoigne que, depuis l'origine d'Israël, la notion de la royauté existe. La torah ne fait donc qu'énoncer et détailler un principe que nous connaissons. Toutefois, cela nous amène à

approfondir une notion que nous avons déjà pu évoquer (cf choftim 5775), celle de la royauté au sens juif du terme. Nous avons déjà souligné que l'expression de la royauté se veut dépendante de l'état de sainteté du peuple. Cependant, nos sages enseignent que lorsque les bné-Israël ont réclamé la présence d'un roi à l'époque de Chmouël hanavi, Hachem leur en a tenu rigueur, Il n'était pas satisfait de la requête du peuple. Cette réaction interpelle puisque nous venons de lire qu'il s'agit d'une loi explicite de la torah. Qu'est-ce que le peuple fait de mal en la mettant en pratique ?

Plus encore, nous venons de rappeler que la royauté avait été attribuée à Yéhouda et ses descendants par Yaakov avinou. Cette information vitale nous amène à nous poser deux questions concernant le déroulement de l'histoire. La première concerne le premier roi d'Israël, Chaoul, qui descend de Binyamine et non de Yéhouha. Certes, la lignée de Chaoul ne s'est pas pérennisée puisque David lui a immédiatement succédé. Toutefois, comment pouvons-nous concevoir que la royauté se soit installée au travers du mauvais vecteur ? Plus encore, nous sommes doublement interpellés par les événements qui entourent l'apparition de la royauté. Rappelons que celle-ci s'enracine dans la naissance des douze fils de Yaakov qui préfigure les douze tribus et qu'elle se conclut par l'avènement du Machia'h ben David (békarov!). Aussi bien au niveau de la genèse de la création royale qu'au niveau de sa manifestation suprême, un élément nous perturbe : il existe toujours quelqu'un pour devancer le roi ! Il s'agit de Yossef.

Reprenons depuis le début.

Déjà de par ses rêves, Yossef nous apprend qu'il sera roi. Il s'agit d'ailleurs du fond du problème qui oppose les frères entre eux au point de vouloir tuer Yossef. À leurs yeux, lorsque le jeune homme annonce que tous

devront se prosterner devant lui, il se présente en tant que roi, chose inconcevable puisque ce titre ne peut revenir qu'à Yéhouda. Il s'agit donc simplement d'un crime de lèse-majesté, qui mérite la peine de mort. À ce niveau de l'histoire nous pourrions supposer qu'en effet, Yossef se trompe, qu'il fabule, car Yéhouda est le roi légitime. Cependant, les frères, de par leur choix de vendre Yossef, vont prouver qu'il ne s'agit pas d'une erreur. Lorsqu'ils placent Yossef entre les mains des marchands afin d'en faire un esclave, ils tentent de montrer à Yossef qu'il a tort de se prendre pour le roi, et lui confèrent au contraire le statut opposé. Mais c'est en passant par cela que, justement, Yossef accède à la royauté et voit ses propres frères réaliser le rêve prophétique qu'il avait annoncé : tous sont à genoux devant lui, le roi est face à ses sujets. Hachem donne donc raison à Yossef et fait de lui un roi volant la vedette à Yéhouda ! Comment concevoir que Yéhouda se prosterne ?! Il est le roi légitime ! Pourquoi Yossef le devance ? Cela se manifeste même dans la fin de notre histoire, lorsque le roi reviendra à l'époque messianique. Là encore, nos maîtres nous dévoilent que le roi descendant de Yéhouda sera devancé par un autre roi, le machia'h ben Yossef !

Tentons de comprendre.

Pour cela, il nous faut analyser le verset 14 et y apporter la lecture du **Or Ha'haim Hakadoch**. Ce dernier remarque que la formulation du texte engendre deux sous-entendus contradictoires. D'une part, la torah dit : « *si tu dis alors: "Je voudrais mettre un roi à ma tête..."* » ce qui paraît n'être qu'une hypothèse, un désir de notre part que la torah autorise. Seulement, le verset suivant dit : « *Place un roi* » qui se présente clairement comme une injonction, une mitsvah ! Dès lors, la désignation d'un roi est-elle une autorisation qui fait suite à une requête du peuple, ou au contraire, un ordre

provenant d'Hachem ?

À cela, le **Or Ha'haim** répond que tout dépend de nous. Il existe en effet deux dimensions dans la royauté. Il peut s'agir d'un roi à qui le peuple accorde sa confiance afin de gérer les guerres, représenter le peuple. En clair, un roi comme le verset le mentionne « *à l'exemple de tous les peuples qui m'entourent* », chose qu'Hachem répugne au plus haut point. Ou, il peut se présenter comme la main d'Hachem, celle qui manifeste Sa grandeur, Sa puissance, sans jamais être quoi que ce soit d'autre que le vecteur de la volonté d'Hachem. Un roi qui ne base rien sur une démarche personnelle mais qui se cantonne à suivre la voie du Maître du monde. Cette définition est celle qu'Hachem affectionne et qui s'est manifestée chez David Hamelekh. En ce sens, notre verset qui dégageait deux interprétations possibles vient nous expliquer l'idéal que nous devons suivre et celui que nous devons rejeter. Lorsque nous voudrions un roi à l'image des peuples qui nous entourent, certes, cela sera autorisé, cependant puisque la torah nous définit la condition royale parfaite, il s'agira d'une chose qui déplaira aux yeux d'Hachem. Ce qui explique pourquoi la requête des bné-Israël à l'époque de Chmouël hanavi a déplu au Créateur, car elle s'inscrivait dans cette démarche de vouloir ressembler aux autres. Par contre, ce qu'Hachem désire et attend de nous, c'est un roi qui soit la déclaration sur terre de la royauté divine. Cette dimension est celle qui est insinuée dans la deuxième formulation sous forme d'injonction, car, en effet, celle-ci est une mitsvah !

Cela nous permet de comprendre pourquoi, le roi Chaoul, apparaît avant que David issu de la tribu de Yéhouda, n'accède au trône. En effet, le **Ramban** (béréchit, chapitre 49, verset 10) explique que la bénédiction que Yaakov a accordée à Yéhouda lui assure que jamais la

royauté ne le quittera. En ce sens où, en aucun cas elle ne pourra passer entre les mains d'une autre tribu. Et justement, cela nous permet de distinguer le cas de Chaoul. La royauté dont parle Yaakov, est celle qui correspond à la royauté divine, celle-là même qu'Hachem envisage en tant que mitsvah. Par contre, l'autre type de royauté, celle des autres peuples, ne s'applique pas et ne le pourra jamais, à la lignée de Yéhouda, car elle n'est pas conforme à la volonté d'Hakadoch Baroukh Hou. Dès lors, la requête du peuple à l'époque de Chmouël, ne peut aboutir à l'élection d'un descendant de Yéhouda, il s'agit d'une royauté incompatible avec la royauté d'Israël. C'est pourquoi, Hachem leur concède un roi, mais pas le roi d'Israël. Il s'agira d'une royauté temporaire et passagère qui ne correspond pas à la définition authentique que la torah donne. D'où Chaoul qui devance David, car le peuple n'est pas encore prêt à accueillir son roi véritable.

C'est justement concernant cette royauté voulue par la torah que la tribu de Yossef joue un rôle primordial. Il ne s'agit plus de substitut temporaire à Yéhouda, mais plutôt de vecteur de son apparition. Le **Chla'h Hakadoch** (torah chévikhtav, parachyot vayéchév, mikets, vayigach) explique que la statut de Yossef est celui de fondement. Plus précisément, Yossef est le tuyau qui canalise le flux divin afin d'en abreuver le peuple. Il est l'essence du monde, ce qui lui permet son accomplissement. À ce titre, avant de parler d'un roi, il faut parler d'un peuple. Yéhouda n'existe qu'après qu'Israël existe, sans quoi il n'est le roi de rien. Il faut donc un élément permettant l'apparition d'Israël, une racine sur laquelle Israël pousse. C'est Yossef qui joue ce rôle, ce qui explique pourquoi il est envoyé en Égypte, lieu de la naissance du peuple hébreu. À ce titre, en tant qu'élément de cohésion, il se trouve au centre des bné-Israël, tout tourne autour de lui, c'est pourquoi il se présente dans ses rêves sous un aspect dominant.

Toutefois, il ne règne pas, il met en place les conditions d'avènement du roi, de Yéhouda ! C'est justement là l'erreur des frères qui accorde de mauvaises intentions à Yossef. La tribu de Yossef est celle qui bâtit le trône de la tribu de Yéhouda.

Cette même source se manifeste pour la création du beth hamikdash qui est, elle aussi, devancée par le michkan de chiloh, qui se place dans les territoires de Yossef. Là encore, Yossef devance, il passe avant Yérouchaliayim. Non pas pour la supplanter, car Yérouchalayim a toujours fait partie du plan divin, seulement Yossef met en place le terrain pour que le beth hamikdash puisse voir le jour !

Cela nous explique pourquoi le machia'h ben David sera devancé par le machia'h ben

Yossef. Le même raisonnement s'applique. Le premier ne sera pas le roi, il sera celui qui le met en place. Puisque nos fautes nous ont fait perdre la royauté d'Israël, il nous faut la reconstruire. C'est dans ces conditions que Yossef doit à nouveau intervenir, afin de poser le ciment de cette construction. La dimension de machia'h ben David ne peut exister sans l'apparition préalable de machia'h ben Yossef.

Yéhi ratsone qu'Hachem opère rapidement cette mise en place et que Yossef restitue les fonctions de Yéhouda à travers le descendant de David qui, rapidement, viendra nous libérer, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme  
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-  
nous à l'adresse mail :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**[yamcheltorah@gmail.com](mailto:yamcheltorah@gmail.com)**



Association à but cultuel, habilitée à  
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur [www.yamcheltorah.fr](http://www.yamcheltorah.fr) .  
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !